

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 5 janvier 2020

N° 2020 – 1

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt et le 5 janvier à dix heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert PEYRET, maire.

Date de la convocation
le 27/12/2019

Présents : Messieurs BEAUDET Pierre, BERAUD Jean-Yves, COLOMB Rémy, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, PEYRET Gilbert, Mesdames DUBOIS Laëtitia, GARRABOS Rachel, GIRAUD Corinne, FELGINES Florence, LEBERRE Laure, MATHIEU Sophie.

Date d'affichage
le 27/12/2019

Excusé : Monsieur CHAPON Noël qui a donné procuration à Monsieur PEYRET Gilbert.

Absente : Madame REDON Aurélie.

Objet de la délibération 2020-1 :
Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

Madame GIRAUD Corinne a été nommée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Suite au départ, le 5 mars 2020, de l'agent en contrat CAE CUI sur le poste d'accueil de la mairie, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent d'accueil, en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée d'un an, 26 heures hebdomadaires.

et publication ou notification
du

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention Madame DUBOIS Laëtitia, émet un avis favorable à la création de ce poste, en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an, 26 heures hebdomadaires, à partir du 13 janvier 2020 et autorise Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le maire
Gilbert PEYRET